

# L'ÉTAT CO-FINANCEUR DES PROJETS STRUCTURANTS DES TERRITOIRES

**Le centre aquatique de l'estuaire Aquaparc** de Saint Nazaire a ouvert ses portes au public le 21 avril dernier. Cet équipement d'envergure offre des prestations de grande qualité destinées à un large public : 1 200 m<sup>2</sup> de plans d'eau, un espace de détente et une zone de jeux. Le CNDS (centre national de développement du sport) a participé au financement de ce centre aquatique à hauteur de 800 000 €.



**Le futur complexe cinématographique communautaire à Ancenis** comprendra 3 salles (environ 550 places) et offrira des espaces d'exposition dans les zones d'attentes. Son ouverture au public est prévue pour la fin de l'année 2018.

La collectivité a bénéficié d'une subvention de 437 500 € au titre de la DSIL pour un investissement de 4,6 millions d'euros.



Inauguré le 6 juillet 2018, la nouvelle desserte du **boulevard des Apprentis** (1,2km de long et 21 m de large) est un projet ambitieux de modernisation des infrastructures économiques qui participe au rayonnement du chantier naval de Saint-Nazaire.

L'Etat a mobilisé **2,4 millions d'euros** au titre du contrat de plan Etat-Région 2015-2020 et de la DSIL 2016, aux côtés des collectivités et des acteurs locaux. Le montant global de l'opération s'élève à 13 millions d'euros.



D'ici 2020, la **gare de Nantes** sera profondément transformée.

6<sup>e</sup> gare française en région, le projet de réaménagement vise à étendre la capacité d'accueil à 25 millions de voyageurs à horizon 2030. Les usagers seront accueillis dans de meilleures conditions de confort et de sécurité.

La participation de l'Etat sur la DSIL pour la réalisation de la mezzanine s'élève à **930 000 €**, en complément de la contribution au titre du contrat de plan Etat-Région à hauteur de 2,8M€.



## L'ÉTAT PARTENAIRE DES TERRITOIRES

L'Etat est présent aux côtés des territoires : il accompagne financièrement les projets d'investissement de vos communes et intercommunalités en faveur du développement des territoires et des populations de la Loire-Atlantique par plusieurs dispositifs, activés en fonction de la nature ou des objectifs poursuivis par chaque projet.

La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) constituent deux leviers majeurs de soutien au développement. Ces dotations visent à accompagner durablement les projets et à nourrir le dialogue entre l'Etat et les collectivités.

D'autres dispositifs de soutien sont aussi mobilisés : la dotation générale de décentralisation (DGD) bibliothèques, le fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD), la dotation politique de la ville (DPV), le fonds pour le développement de la vie associative (FDVA), les aides attribuées aux territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV), le soutien du centre national pour le développement du sport (CNDS), les subventions de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), de l'agence de l'eau, etc.

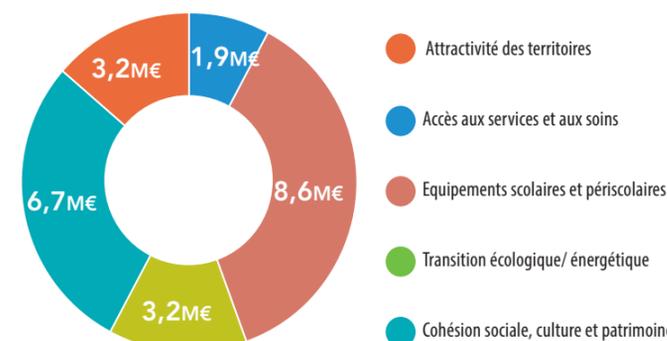
Le soutien de l'Etat à l'investissement public local contribue à la croissance de l'économie locale et aux enjeux de transition écologique. Il s'agit de veiller au développement équilibré des territoires urbains et ruraux, et, tout particulièrement, en garantissant l'attractivité et l'égalité d'accès aux services pour les populations des territoires les plus ruraux.

En 2019, la DETR et la DSIL sont stabilisées afin d'encourager votre capacité à transformer les territoires et à améliorer la vie quotidienne de vos administrés. La modernisation des procédures de demandes de subvention permettra de mobiliser plus rapidement les crédits.

Les sous-préfets territoriaux restent vos interlocuteurs privilégiés, et vous accompagnent au quotidien en matière d'ingénierie territoriale afin de favoriser l'émergence de projets et la bonne coordination et l'adaptation du soutien financier de l'Etat aux besoins des territoires.

**Le Préfet, Claude d'Harcourt**

### LA RÉPARTITION DU SOUTIEN PAR THÉMATIQUE



#### VOS INTERLOCUTEURS



**Préfecture de la Loire-Atlantique :**  
[pref-subventions-etat@loire-atlantique.gouv.fr](mailto:pref-subventions-etat@loire-atlantique.gouv.fr)  
 02 40 41 20 20  
[www.loire-atlantique.gouv.fr](http://www.loire-atlantique.gouv.fr)

[@Prefet44](https://twitter.com/prefet44)  
<https://www.facebook.com/prefet44>

**Sous-préfecture de Saint-Nazaire**  
[sp-saint-nazaire@loire-atlantique.gouv.fr](mailto:sp-saint-nazaire@loire-atlantique.gouv.fr)  
 02 40 00 72 72

**Sous-préfecture de Châteaubriant-Ancenis**  
[sp-chateaubriant-ancenis@loire-atlantique.gouv.fr](mailto:sp-chateaubriant-ancenis@loire-atlantique.gouv.fr)  
 02 40 81 02 13



## ► CONTRIBUER À LA COHÉSION SOCIALE, LA CULTURE ET LE PATRIMOINE

L'offre sportive, culturelle et le dynamisme du tissu associatif sont des atouts pour les territoires notamment ruraux afin de proposer au plus grand nombre des activités de proximité et permettant d'encourager le bien vivre ensemble.

La dotation générale de décentralisation (DGD) soutient l'investissement et le fonctionnement non pérenne des bibliothèques et médiathèques publiques. **29 projets**, dont 8 de construction ou restructuration de bâtiments, ont été accompagnés pour un montant global de **1,9 millions d'euros**.

485 000€ ont été mobilisés pour accompagner 7 projets d'extension des horaires d'ouverture de bibliothèques. Cette aide est une priorité gouvernementale et a vocation à être reconduite sur une durée de 5 années.

### Plus d'informations :

Direction régionale des affaires culturelles, service livre et lecture, [livre.paysdelaloire@culture.gouv.fr](mailto:livre.paysdelaloire@culture.gouv.fr) ou 02 40 14 28 20



Médiathèque Le Traict d'encre au Croisic – Subvention DGD bibliothèque de 556 804 €



Médiathèque Andrée Chedid à Nort-sur-Erdre – subvention DGD bibliothèque de 961 677 €

## ► SOUTENIR LES TERRITOIRES RURAUX

**11 contrats de ruralité** ont été signés en 2017 entre l'État, les EPCI et le PETR Pays de Retz, pour une durée de 4 ans. Ces contrats couvrent l'ensemble du territoire rural du département.

En 2018, l'État a poursuivi son soutien financier en l'adaptant aux besoins actualisés et aux enjeux des territoires. Le contrat de ruralité reste le support privilégié de l'action partenariale entre l'État et les territoires ruraux.

## ► ACCOMPAGNER L'ATTRACTIVITÉ DES TERRITOIRES

L'attractivité du territoire repose sur plusieurs facteurs, comme la revitalisation des centres bourgs, le développement du tissu économique, le maintien des commerces de proximité et la requalification d'espaces publics à vocation touristique et patrimonial.



**Action Cœur de Ville** En 2018, Saint-Nazaire et Châteaubriant ont été retenues pour intégrer le dispositif national « Action cœur de ville ». L'intérêt de ce plan partenarial est de fédérer l'action de l'État et des opérateurs (CDC, ANAH, Action logement, crédits de droit commun...) sur des projets globaux de **redynamisation des centres-villes portés par les collectivités**.

Signature de la convention Action Cœur de Ville de Châteaubriant le 7 septembre 2018 à la foire de Béré

Signature de la convention cœur de la ville de Saint Nazaire le 11 octobre 2018



Vue aérienne du futur marché d'intérêt national (MIN)

Le **pacte métropolitain d'innovation de Nantes Métropole** se poursuit en 2018. L'État a soutenu ce projet d'envergure à hauteur de **9,5M€** pour 164M€ d'investissements. Ce pacte permet de soutenir l'agriculture urbaine et périurbaine et de faire vivre l'alliance des territoires, notamment avec le déménagement du marché d'intérêt national (MIN).

## ► S'ENGAGER POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE

En 2018, la dotation de soutien à l'investissement local a contribué à la mise en œuvre du grand plan d'investissement 2018-2022 de l'État en faveur de la transition énergétique. **37 % de la dotation annuelle DSIL pour la Loire-Atlantique** a été allouée en priorité aux projets visant à la réduction de l'empreinte énergétique des bâtiments publics et au développement de solutions de transports innovants.

### #GrandPlanInvestissement



Le soutien aux collectivités a porté sur les travaux visant à renforcer l'autonomie énergétique et/ou en faveur du développement des énergies renouvelables (photovoltaïques, géothermie, biomasse...), la création de voies de mobilités douces et des sites propres et à leur sécurisation.

### Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV)

En mobilisant le **Fonds pour la Transition Énergétique (FTE)**, l'État favorise le démarrage d'opérations exemplaires. Pour un programme de travaux correspondant à 23,4 M€, à réaliser d'ici 2020, l'apport financier de l'État est **8,8 M€ pour le département de la Loire-Atlantique**.

Les travaux correspondent pour 57 % à des opérations sur des bâtiments publics, sur l'éclairage public voire sur des productions d'énergies renouvelable. Pour 29 % ils ont correspondu au domaine des transports (véhicules électriques, bornes de recharge électrique voies cyclables...).



Acquisition de bus au Gaz Naturel de Ville par Nantes Métropole Subvention DSIL de 450 000€



## ► DÉVELOPPER LES ÉQUIPEMENTS SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES

Les besoins des collectivités ont été importants en 2018 : **58 projets** ont été soutenus pour un montant de subventions attribuées de **8,6 millions d'euros**, représentant un montant total d'investissement de 51 millions d'euros.



Construction d'un restaurant scolaire à La Montagne Subvention DETR de 180 000 €

Les projets subventionnés ont permis la réhabilitation, l'extension et la construction de **30 écoles ou groupes scolaires**, la création et la réhabilitation de **12 restaurants scolaires** et de **11 locaux d'accueil périscolaire**, ainsi que le dédoublement des classes de CP et CE1 situées en zone REP et REP+.



Chantier de rénovation de l'école élémentaire de Gétigné, projet d'extension avec création d'une classe subvention DETR de 350 000 €

## ► FACILITER L'ACCÈS AUX SERVICES ET AUX SOINS

Des opérations de création ou d'extension de services au public, notamment en milieu rural, ont pu se concrétiser cette année. L'accompagnement de l'État a porté sur des projets de maisons médicales et de santé en lien avec l'agence régionale de santé (ARS), de maisons des services ainsi que l'aménagement d'espaces numériques. Les collectivités ont également bénéficié d'un soutien financier pour leurs travaux de mise en accessibilité, mise aux normes et sécurisation des équipements publics.



En 2018, deux nouvelles maisons de services au public (MSAP) ont été labellisées, à Derval et sur le territoire de la Communauté de communes Sud Estuaire. **6 MSAP sont labellisées en Loire-Atlantique** (dont 3 MSAP postales). Les MSAP visent à faciliter les démarches des usagers et à améliorer la proximité des services publics.

Le sous-préfet de Châteaubriant-Ancenis, chargé de mission « ruralité et accès aux services » sur la totalité du territoire départemental, est l'interlocuteur privilégié des collectivités pour définir leur projet de MSAP.

En savoir plus : <https://www.maisondeservicesaupublic.fr/>



Inauguration de la MSAP de Derval le 23 avril 2018 par le sous-préfet de Châteaubriant-Ancenis